

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/46

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 01

Procurations : 07

Votants : 33

Pour : 31

Contre : 02

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Georges Melies de Nexon, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 mai 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. BREZAUDY Alain (procuration de Mme DESSEX Martine), Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BONNAT Christian), M. BROUSSE Hervé, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de M. CAILLOT Alain), Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme LACOURARIE Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard).

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme DESSEX Martine, M. BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, M. LE GOFF Jean, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), M. MARCELLAUD Didier, M. DOGNON Jean-Bernard.

ABSENTE : Mme VALLADE Sylvie

SECRETAIRE : M. GAYOT Loïc

Objet : Signature du Contrat Opérationnel Mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur le territoire de la Chataigneraie Limousine

Exposé :

Le Président rappelle que par délibération du conseil communautaire en date du 8 mars 2021, la Communauté de communes a décidé de ne pas prendre la compétence d'organisation de la mobilité.

Au 1er juillet 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine est donc devenue, par substitution, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale sur le territoire de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.

La Région entend soutenir la mise en place d'une offre de mobilité locale élaborée à l'échelle de chaque bassin de mobilité et formalisée au sein des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM).

Le Président présente le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité établi à l'échelle du territoire de la Chataigneraie Limousine. Les principaux éléments sont les suivants :

- La durée de vie du COM est de 6 ans à la date de signature ;
- Le suivi de l'exécution fera l'objet d'une réunion de suivi annuelle en présence des élus et techniciens représentant l'ensemble des signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité ;
- Les Communautés de communes non AOM pourront bénéficier d'un cofinancement régional au titre de la mobilité locale, dans la limite de 4€/habitants/an, dans la limite de 60% du montant de l'opération.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20240528-D2024-46-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024

Le Président précise que ce Contrat comprend une feuille de route pour le territoire, composée à ce stade des actions suivantes :

- Développer la pratique du covoiturage (notamment le déploiement de la plateforme Covoit'Modalis) ;
- Expérimenter une ligne de covoiturage dynamique (sur la CC Briance Sud Haute-Vienne) ;
- Réfléchir à l'expérimentation d'un service de location de vélos (concerne spécifiquement la CC Pays de Nexon – Monts de Châlus) ;
- S'inscrire dans la dynamique des études menées par Nouvelle Aquitaine Mobilités (corridors de covoiturage, notamment l'axe Limoges – Châlus, et hubs de mobilité) ;
- Développer les stationnements et aménagements vélos ;
- Engager une réflexion sur l'usage et l'aménagement des gares au sein du bassin de mobilité ;
- S'inscrire dans le plan de déploiement de bornes de recharge électriques, opéré par le SEHV.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre et 31 voix pour, décide de :

- **Valider** le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité Chataigneraie Limousine ;
- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tout doucement relatif à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 28 mai 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

